

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 13 Septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 7 Septembre 2022. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BOUZOUA Yasmina, COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Jaillot A.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), ROY Barbara, SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, **Secrétaire de séance :** BERNARD Colette. **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36.

Solidarité territoriale : Fonds de concours exceptionnel pour la Commune de Laménay sur Loire

En 2021, le Conseil a voté l'octroi d'un fonds de concours pour la commune de Laménay-sur-Loire à hauteur de 5 080 € pour l'opération suivante : *mise en sécurité de la route du Château*.

Néanmoins, compte tenu des récentes intempéries exceptionnelles, la commune a dû procéder à des travaux supplémentaires. Cette nécessité a entraîné une hausse du coût initial, le projet passant de 10 160 € HT à 13 045 € HT.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'octroyer un fonds de concours exceptionnel sur le budget 2022 à hauteur de 1 442,50 € sur les 2 885 € de frais supplémentaires engendrés par ces intempéries.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 15 Septembre 2022

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 15/09/2022
Et de la publication le 15/09/2022

La Présidente

La Présidente,

R. ROY